



Recommandation biap 06/9 : Information du patient en début d'appareillage auditif.

Chaque patient est un cas individuel, chaque surdité est différente.

La précocité de l'appareillage auditif est un facteur de réussite.

La règle est l'appareillage binaural sauf exception.

Des règles de bonne pratique sont faites pour vous expliquer le processus d'essai d'un appareillage auditif. Si vous constatez des différences par rapport à ces règles, vous devez en discuter avec votre audioprothésiste.

Les huit règles « d'or » sont :

1. Pour mieux vous connaître et répondre à vos attentes vous serez invité à décrire votre

situation auditive actuelle :

Ø Avez-vous des difficultés de compréhension et de communication dans différentes situations d'écoute (dans le calme, dans le bruit, au téléphone, en groupe, dans le cadre professionnel, au spectacle,...) ?

Ø Avez-vous déjà eu une expérience avec une aide auditive ?

Ø Qu'en attendez-vous ?

1. La mesure de votre audition sera réalisée à l'aide d'un casque, d'un vibreur et/ou de haut-parleurs. Votre niveau d'audition et votre niveau d'inconfort auditif seront évalués. Ces tests seront réalisés à l'aide de sons, de mots et/ou de phrases.

1. En fonction des résultats des tests auditifs, l'audioprothésiste vous informera sur l'éventail des technologies disponibles, leurs coûts et vous conseillera un appareillage adapté à vos besoins.

1. Après examen visuel du conduit auditif, une prise d'empreinte de celui-ci sera réalisée. Les besoins acoustiques, anatomiques et physiologiques détermineront la matière et la forme de l'embout auriculaire.

1. Après cela, une adaptation comparée permettra à votre audioprothésiste de vous proposer la solution la plus adéquate. L'efficacité de votre aide auditive sera contrôlée par des tests auditifs appropriés. Un essai dans votre milieu social et familial vous sera proposé. Le contrôle d'efficacité immédiat et permanent permettra une évolutivité des réglages et demandera plusieurs rendez-vous.

1. L'éducation prothétique continue qui vous sera dispensée conduit au port régulier des appareils. Elle permet leur bonne utilisation tant pour leur entretien que pour les différentes étapes d'accoutumance et d'adaptation à cette nouvelle perception auditive. Des documents écrits vous seront remis.

1. Vous serez également informés sur l'utilisation possible d'aides techniques complémentaires facilitant la communication et l'intégration socioprofessionnelle.

1. Lorsque l'adaptation est terminée, un suivi pluridisciplinaire est nécessaire en vue d'assurer une efficacité permanente. Ce suivi sera assuré médicalement par votre ORL et techniquement par votre audioprothésiste. Ces vérifications détecteront des éventuelles modifications de votre audition ou de fonctionnement de vos appareils. Un renouvellement des embouts auriculaires ou de nouveaux réglages des prothèses pourront être effectués.

Votre participation active est aussi l'une des clefs du succès de votre appareillage.

Elle consiste en : apprendre progressivement à entendre par un port régulier des aides auditives, mais aussi à réaffecter et reclasser les bruits familiers, les signaux utiles de la parole, enfin les variations de l'intensité sonore.

Une progression dans l'entraînement auditif doit être adaptée à votre situation.

Gran Canaria – Mai 2005

[< Précédent](#)

[Suivant >](#)